



# LES PROCHAINES ÉTAPES DU TRAITEMENT DE MA DEMANDE DE BOURSE

Avant  
le 15 mai

J'AI SAISI MA DEMANDE DE BOURSE EN REMPLISSANT MON DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT



**Je n'oublie pas de retourner  
les pièces demandées**

**INFO #COVID19**

Je peux déposer mes documents  
en ligne sur  
[messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Et après ?

**JE REÇOIS UNE NOTIFICATION CONDITIONNELLE  
INDIQUANT MON ÉCHELON DE BOURSE.**

Cette opération peut prendre jusqu'à deux mois



De juillet  
à octobre

**JE TRANSMETS MA NOTIFICATION CONDITIONNELLE  
À MON ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR LORS DE MON INSCRIPTION  
ADMINISTRATIVE.**

**MON ÉTABLISSEMENT VALIDE  
MON INSCRIPTION AUPRES DU CROUS**



De sept.  
à décembre

**JE REÇOIS MA NOTIFICATION DÉFINITIVE PUIS  
LE PREMIER VERSEMENT DE MA BOURSE DANS  
LES 15 JOURS QUI SUIVENT.**



**VOUS AVEZ SAISI VOTRE DEMANDE HORS DÉLAIS\***

Votre dossier social étudiant ne pourra être instruit à temps pour donner lieu au versement de la première mensualité de bourse dès septembre.

\*après le 15 mai

01 40 51 62 00 • [WWW.CROUS-PARIS.FR](http://WWW.CROUS-PARIS.FR)